

## **Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts**

L'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (l'« **assemblée** ») se tiendra le 13 novembre 2024 à 12 h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour suivant est mis au vote :

### Ordre du jour:

Nomination des membres du conseil d'administration, sous réserve de la confirmation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (« **CSSF** ») qu'il n'y a pas d'objection à leur nomination :

1. Nomination de M. Oliver Bolinski en tant que membre du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des porteurs de parts, en 2025.
2. Nomination de M. Jan-Oliver Meissler en tant que membre du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des porteurs de parts en 2025.
3. Nomination de M. Henning Potstada en tant que membre du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des porteurs de parts, en 2025.
4. Nomination de Mme Julia Witzemann en tant que membre du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des porteurs de parts en 2025.
5. Nomination de M. Christoph Zschätzsch en tant que membre du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des porteurs de parts en 2025.

De plus amples informations sur les membres du conseil d'administration sont disponibles auprès de la société, sur demande.

Sont autorisés à exercer leur droit de vote les porteurs de parts qui fournissent à la société, d'ici le 08 novembre 2024, une attestation de l'établissement de crédit dépositaire selon laquelle les parts sont immobilisées jusqu'à la fin de l'assemblée. Les porteurs de parts peuvent voter au moyen d'un formulaire de procuration en déléguant leur vote à la présidente / au président de l'assemblée qui votera en leur nom, conformément aux instructions de vote indiquées dans le formulaire de procuration.

Le formulaire de procuration est disponible sur demande auprès de la société.

L'assemblée représente tous les porteurs de parts. La présence d'un nombre minimal de porteurs de parts n'est pas requise. Les décisions sont prises à la majorité simple des parts représentées.

Le prospectus de vente et (le cas échéant) le document d'informations clés (« **DIC** ») correspondant, les statuts et les derniers rapports annuels et semestriels de la société sont

## **DWS Invest II**

Société d'investissement à capital variable  
2, Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 169.544  
(la « société »)

---

disponibles gratuitement au siège social de la société et vous seront envoyés gratuitement sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2024  
Le conseil d'administration